



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Les masseurs-kinésithérapeute n'ont pas à subir l'austérité du Gouvernement

Question écrite n° 8892

Texte de la question

M. Idir Boumertit attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le report annoncé de la revalorisation des actes des masseurs-kinésithérapeutes, pourtant attendue et négociée de longue date. Cette décision brutale, vécue comme un profond désaveu par la profession, intervient à contretemps des efforts réalisés par les syndicats représentatifs (SNMKR, FFMKR, Alizé) pour répondre aux enjeux d'aménagement sanitaire du territoire. Ces derniers ont accepté, dans le cadre d'un accord avec l'assurance maladie, des mesures contraignantes visant à mieux répartir l'offre de soins sur le territoire national : extension des zones régulées à l'installation, obligations de début de carrière dans des zones sous-dotées ou à l'hôpital pour les diplômés de 2028. Ces dispositifs, bien que restrictifs, avaient été acceptés dans un esprit de responsabilité, avec pour contrepartie une revalorisation progressive des actes. La décision récente du Gouvernement de suspendre cette revalorisation est perçue comme un reniement. Ce revirement intervient dans un contexte de dégradation continue du pouvoir d'achat des kinésithérapeutes libéraux, dont les honoraires restent très bas - autour de 17 euros l'acte - malgré une charge de travail toujours croissante et des exigences accrues. Les raisons invoquées par le Gouvernement, notamment le dépassement prévu de l'ONDAM pour 2025 et la nécessité de dégager des économies sur les dépenses d'assurance maladie pour 2026, sont particulièrement mal vécues par les professionnels. Ils estiment qu'ils ne doivent pas supporter le poids de choix budgétaires passés qui n'étaient pas de leur ressort. En somme, ils refusent d'être traités comme une simple variable d'ajustement comptable. Au-delà du désengagement de l'État, c'est la parole donnée qui est en cause. Une rupture de confiance s'installe entre les pouvoirs publics et une profession pourtant indispensable à la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur ce gel de revalorisation injuste et rétablir, dans les plus brefs délais, les engagements pris envers les kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [M. Idir Boumertit](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8892

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6609